



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

Novembre 2010

Le Bulletin



Numéro spécial
Déclarations des candidats

Editorial

Jean Castelain

Bâtonnier de l'Ordre



Le temps des élections est revenu.

L'Ordre a la charge d'organiser ce moment fort de notre vie professionnelle. Il se doit d'être impartial et attentif au respect de l'égalité entre les candidats.

Il veille donc à ce que les 25 000 électeurs reçoivent une information utile et que les 9 candidats au bâtonnat et au vice-bâtonnat ainsi que les 32 candidats au Conseil de l'ordre disposent des mêmes moyens.

La communication institutionnelle qui est faite à cette occasion est de ma responsabilité.

Les règles en ont été fixées. Elles sont égalitaires, chaque candidat disposant du même espace d'expression et du même nombre de signes pour affirmer sa profession de foi. Chaque candidat bénéficie d'un accès identique aux services de l'Ordre.

Il appartient ensuite à chacun d'utiliser comme il l'entend ces moyens pour les besoins de sa campagne, dans le respect de notre déontologie.

N'oublions jamais que c'est elle qui gouverne notre vie professionnelle et que ceux que vous allez élire auront la charge de la faire respecter.

Paris, le 4 novembre 2010

■ ■ ■ Comment voter ?

Les mardi 30 novembre et jeudi 2 décembre prochain, nous élirons le dauphin de l'Ordre et 14 nouveaux membres du conseil de l'Ordre.

Ces élections se dérouleront conformément aux modalités fixées par l'article P.65 et l'annexe I du règlement intérieur de notre barreau.

Par internet

De 8h30 à 17h30, vous pourrez voter :

- **via le réseau internet en vous connectant sur le site : <https://vote.election-europe.com/avocats-Paris> et en utilisant les codes qui vous auront été adressés, personnellement et confidentiellement, par courrier ;**
- **au Palais, à la bibliothèque de l'Ordre, muni de vos codes confidentiels, au moyen d'écrans tactiles ;**
- **au Palais également, en remplissant manuellement un bulletin papier ;**
- **enfin, en donnant une procuration écrite à un confrère.**

Comme les années précédentes, il sera possible de voter à partir de tout ordinateur connecté à internet.

Vous aurez reçu, à votre cabinet et sous pli personnel, confidentiel et cacheté, votre code confidentiel qui vous est strictement personnel et qui vous permettra de vous identifier et de valider votre vote.

Conservez ce code ; il ne vous sera pas à nouveau délivré. En cas de perte, vous devrez vous rendre au Palais pour voter.

Les modalités pratiques, qui ne diffèrent pas des années précédentes, vous seront indiquées sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-Paris> ; il suffit de se laisser guider.

Le vote sera ainsi ouvert les mardi 30 novembre et jeudi 2 décembre, de 8h30 à 17h30.

Le vote internet interdit, pour le même scrutin, de voter par un autre moyen.

Au Palais

Il sera également, mais non cumulativement, possible de voter au Palais, salle haute de la bibliothèque de l'Ordre ; pour nos confrères honoraires, un bureau de vote sera installé salle basse de la bibliothèque.

15 écrans tactiles permettront, en toute confidentialité, d'exprimer votre vote de façon particulièrement simple, rapide et sûre.

Une borne de démonstration sera également à votre disposition si vous n'êtes pas encore familiarisé avec ce type de vote.

Bien sûr, il sera également possible de voter en remplissant un bulletin papier.

Par procuration

Votre attention est spécialement attirée sur les formalités suivantes dont le non-respect entraînerait la nullité de la procuration et par voie de conséquence l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant.

Information préalable de l'Ordre

En application de l'article 5.2.3 (anciennement 6.2.3) du règlement intérieur du barreau de Paris, la procuration doit avoir été reçue par l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandant entre le mardi 9 novembre et le jeudi 25 novembre à 12h précises au plus tard, au Palais.

Les procurations sont remises à l'Ordre :

- soit par dépôt à l'accueil de l'Ordre ;
- soit par voie postale à l'Ordre : Service de l'Exercice Professionnel - 11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01 ;
- soit enfin par télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20 (attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception).

Attention à l'encombrement de la télécopie, prévisible, le jeudi 25 novembre dans la matinée.

Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires.

Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme et du nombre de procurations portées par le même mandataire, déterminé par l'annexe I du règlement intérieur.

En cas de difficulté, le mandant sera averti dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire des difficultés intervenues.

Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le bâtonnier ou son délégataire le vendredi 26 novembre à 18h après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration.

Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra voter personnellement.

Cette commission, présidée par un ancien bâtonnier, sera composée de membres ou anciens membres du conseil de l'Ordre désignés par le bâtonnier.

Règles de forme

Les règles de forme sont prévues par l'article 5.2 de l'annexe I du règlement intérieur du Barreau de Paris, aux termes duquel, la procuration est donnée sur papier à en-tête du cabinet.

Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite « Bon pour pouvoir au profit de » suivie du nom du mandataire et de la signature du mandant.

Seuls les avocats honoraires peuvent établir des procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'avocat honoraire.

Seront considérées comme nulles les procurations rédigées sur papier blanc et/ou entièrement dactylographiées et dépourvues des mentions manuscrites prévues.

La procuration doit clairement préciser pour quel tour de scrutin elle est donnée ou si elle est donnée pour les deux tours ; elle doit être accompagnée d'une photocopie recto-verso de la carte professionnelle qui doit être signée.

Ces mesures, qui peuvent paraître compliquées, sont destinées à écarter toute contestation et à assurer la sincérité du scrutin ; mais le vote sur support informatique, que ce soit par internet ou au Palais, demeure le mode le plus rapide, le plus simple et le plus sûr.

■ ■ ■ **Modèle** de procuration

Louise MARTIN et Xavier DUPUY
S.C.P. d'avocats
64, rue de la Bidassoa – 75020 PARIS
Tél : 00 22 00 33 44 – Fax : 01 02 03 04 05

VOTE PAR PROCURATION

Mme Louise Martin ⁽¹⁾
Avocat à la Cour de Paris

Donne procuration
(de la main du mandant ; en cas de structure d'exercice, en précisant l'identité du signataire)

à M. Xavier Dupuy
Avocat à la Cour de Paris

à l'effet de, en son nom et pour son compte, prendre part à l'élection :

- du bâtonnier de l'Ordre
- du vice-bâtonnier
- des membres du conseil de l'Ordre

Le mardi 30 novembre 2010 ⁽²⁾

Le jeudi 2 décembre 2010 ⁽²⁾

"Bon pour pouvoir au profit de M. Xavier Dupuy"

Signature du mandant

L. Martin

⁽¹⁾ toutes les mentions sur fond beige doivent être manuscrites

⁽²⁾ rayer la mention inutile, le cas échéant

Ce Bulletin présente tour à tour :

- les candidats au bâtonnat et au vice-bâtonnat 2012-2013 (pages VII à XIII) ;
- les candidats au conseil de l'Ordre (pages XIV à XLVI).

Voter est essentiel.

Voter, c'est assurer la représentativité du barreau.

Voter, c'est assurer son indépendance.

Liste des candidats au bâtonnat 2010-2011

Election du dauphin de l'Ordre

Page

Mme Brigitte Longuet et M. Hervé Chemouli	VII
Mme Christiane Féral Schuhl et M. Yvon Martinet	IX
M. Pierre-Olivier Sur et Mme Catherine Paley-Vincent	X
M. Jean Balan	XI
M. Bruno Toussaint	XII
M. Gérard Coscas	XIII



Brigitte Longuet et Hervé Chemouli

Coordonnées

Brigitte Longuet
56 bis, rue de Châteaudun
75009 Paris
Tél. : 01 45 53 06 33

Hervé Chemouli
12, boulevard Raspail
75007 Paris
contact@brigitte-longuet.fr

C.V.

Brigitte Longuet
Mariée - 4 enfants
Prestation de serment : 1972
Membre du Conseil de l'ordre
(2005-2007)
Membre du Conseil national
des barreaux (mandatures
2003-2008)
Président de la commission
Formation du CNB
(2006-2008)
Membre de la commission
nationale de Concertation des
professions libérales
(2003 -)

Hervé Chemouli
Marié - 3 enfants
Prestation de serment : 1978
Secrétaire de la Conférence
du stage : 1982
Membre du Conseil de
l'ordre : 2000-2002
Membre du Conseil national
des barreaux : 2003-2006
Vice-président de la commission
Structure exercice
Président de l'ACE-CR
de Paris (2009-2010)

Mes chers confrères,

Nous croyons à un grand avenir pour notre profession et avons l'ambition de construire une dynamique nouvelle pour notre barreau.

Pour nous, le développement économique de nos cabinets reste une priorité absolue qui implique l'évolution de nos structures d'exercice et la réussite de Paris comme place du Droit et de l'Economie.

Le Bâtonnier devra engager une action très énergique pour ouvrir le champ de nos activités et satisfaire les attentes nouvelles de nos clients : métiers et missions nouveaux dans le respect de notre déontologie.

Il doit aussi s'engager pour amortir les aléas économiques qui frappent tous les cabinets. En priorité, son effort doit porter :

- sur le contrat de collaboration libérale avec la mise en place de «l'épargne carrière» destinée aux collaborations de longue durée ;
- sur l'accompagnement des cabinets en difficultés avec la création d'une structure de retournement du crédit ;
- sur la possibilité de mobiliser nos factures ;
- sur l'exécution provisoire des décisions de taxation d'honoraires.

Enfin il demeure le garant d'une profession libérale indépendante qui doit rester attractive pour tous et d'abord pour les femmes.

Gardiens des libertés, les avocats parisiens doivent reconquérir leur rôle d'acteur majeur de la vie collective : nous revendiquons la capacité de faire entendre les intérêts de la Profession, tant auprès des pouvoirs publics français et européens, que des médias et des partenaires économiques.

Le mandat de bâtonnier est court. Il prend tout son sens et toute sa force par une démarche fédératrice : consolider les liens avec le CNB, rester ouvert à toutes les initiatives, préférer la décision collective et rechercher le consensus ; tel sera notre mode de gouvernance si vous nous accordez votre confiance.

Nous espérons votre soutien dès le 30 novembre, pour conduire ensemble cet élan.

Site de campagne : www.longuet-chemouli.fr



Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet

Coordonnées

9 rue Royale
75008 Paris
Tél.: 01 70 71 22 02
batonnat2010@feral-schuhl.com
www.feral-schuhl.com

C.V.

C. Féral Schuhl
53 ans
Mariée, 2 enfants
Prestation de serment, 1981
AMCO, 1994-1996
CARPA, 1987-1993
Présidente ADIJ
Chevalier de la Légion d'honneur
Cofondatrice de Féral-Schuhl/
Sainte-Marie

Y. Martinet
43 ans
Marié, 1 enfant
Prestation serment, 1989
Ancien 1^{er} secrétaire de la
Conférence, 1991
CNB, 2000-2002
Président UJA, 1998
Chevalier de l'Ordre national
du Mérite
Cofondateur de Savin Martinet
associés

Aussi ...
Médiateurs
Arbitres CCI
Experts IFEJI

Chères consœurs, chers confrères,

Rassemblons-nous autour d'un projet ambitieux et concret. Fédérer et animer, telle est ma ligne de conduite et celle de mon premier équipier Yvon Martinet.

Nous vous proposons des mesures adaptées à notre temps et à vos préoccupations, fruit de vos nombreuses réponses à nos questionnaires et du travail de nos commissions de réflexion. Nous apportons des solutions pragmatiques à tous types de structures afin de faire face aux difficultés économiques actuelles et tirer parti des opportunités de demain.

Aujourd'hui avec vous, notre projet s'articule autour de trois actions :

Un Ordre partenaire

- Accompagner les avocats dans la dématérialisation des procédures et la mise en œuvre de l'acte d'avocat
- Créer une centrale d'achat, forts du poids économique des 22 000 avocats de notre barreau, pour négocier des accords-cadres avec des prestataires et fournisseurs référencés
- Poursuivre la défense au quotidien des intérêts de la profession

Un barreau impliqué

- Mutualiser et diffuser l'information utile aux avocats pour exercer leur activité, en France et à l'étranger, notamment via le site de l'Ordre
- Organiser un lobbying institutionnel permanent, en liaison avec les commissions ouvertes, le CNB, les organisations européennes et internationales
- Instituer la Fondation Barreau de Paris Solidarité pour promouvoir nos valeurs de dignité et d'humanité

Un bâtonnier vigie des libertés

- Combattre les atteintes portées notamment par les technologies au secret professionnel et à la vie privée
- Défendre les libertés publiques, économiques et professionnelles au-delà du combat de la garde à vue : sécuriser la collaboration, faciliter l'installation, élargir nos champs d'activité, protéger le périmètre du droit, aider les avocats dans les appels d'offres publiques
- Réformer et harmoniser les procédures ordinales pour les simplifier et les accélérer

Ensemble, soyons fiers de notre appartenance au barreau de Paris.



Pierre-Olivier Sur et Catherine Paley-Vincent

Coordonnées

www.surpaleyvincent.com
www.poscriptum.fr

C.V.

Pierre-Olivier Sur
 Prestation de serment: 1985
 12^e secrétaire de la
 Conférence (1990)
 Membre du Conseil de l'ordre
 (1998-2000)
 Membre du Comité d'éthique
 (2001-2009)
 Enseignant à l'EFB et à l'IEP

Catherine Paley-Vincent
 Prestation de serment: 1967
 1^{er} secrétaire de la
 Conférence (1971-1972)
 Membre du Conseil de l'ordre
 (1989-1991)
 Membre du CNB (1996-2000)
 Présidente du Comité
 d'éthique (2002-2009)
 Enseignante à l'EFB
 (1987-2000)

Comme vous, nous aimons notre profession, même si son exercice est souvent difficile.

Nous l'avons ressenti en vous rencontrant au jour le jour : au cours de cette campagne, dans notre parcours professionnel, dans nos différentes missions pour le barreau.

Par delà la défense des valeurs auxquelles nous sommes viscéralement attachés, l'Ordre doit apporter à notre profession de l'énergie, de l'audace, un service.

- De l'énergie. Il faut offrir une formation d'excellence qui conjugue le talent de notre barreau avec celui de l'université et des grandes écoles. Dans cette continuité, la collaboration doit devenir un vrai partenariat libéral et entrepreneurial. Ceux qui souhaitent s'installer bénéficieront d'un microcrédit garanti par l'Ordre. Enfin, la profession se préservera du risque de précarité et de fuite des talents par une assurance «perte de collaboration».
- De l'audace. Il faut imposer l'avocat au cœur de l'économie. Ouvrons-nous aux métiers voisins et à l'entreprise pour développer notre chiffre d'affaires. Faisons de notre déontologie un avantage compétitif et un dénominateur commun de l'unité du barreau. Ne soyons pas craintifs. Invertissons la tendance.
- Un service. L'Ordre vous doit un service aussi efficace et réactif que celui proposé par vos cabinets à vos clients. Dans le choix et le développement de vos structures, dans le traitement des questions déontologiques entre confrères où vous choisirez votre arbitre MCO, dans le recouvrement simplifié des honoraires. L'Ordre apportera de la valeur ajoutée à votre exercice.

Et nos valeurs. Nous serons présents partout. Dans l'accès au droit, l'avocat doit être le centre de gravité, sans la barrière de l'argent et à tous les stades des procédures. Dans nos cabinets, où il faut protéger et faire évoluer le secret professionnel. À Paris, qui doit demeurer une capitale du droit et de l'arbitrage. Dans le monde, parce que nos engagements et notre éthique sont un marqueur universel.

Nous serons avec vous, tous les jours, pour être ensemble les lobbyistes de notre barreau, de vos cabinets, et de notre identité.

Notre vision est celle d'un barreau qui donne envie de continuer à être avocat, d'un barreau qui donne envie de le devenir.

Nos 26 propositions : www.surpaleyvincent.com



Jean Balan

Coordonnées

C.V.

Ancien secrétaire de la
Conférence
AMCO

Toque : G337

Ceci n'est pas ma profession de foi.

L'Ordre a refusé de la publier sous prétexte qu'elle comporte trop de caractères. J'ai refusé bien évidemment de la réduire pour ne pas en compromettre le sens.

Je vous assure que techniquement elle tient sur une seule page donc la raison invoquée n'est pas d'ordre technique.

La raison officielle est qu'on ne peut pas m'accorder plus d'espace que pour les autres candidats.

Cette explication est d'une hypocrisie sans nom. Il suffit de prendre n'importe quel Bulletin du Bâtonnier depuis pratiquement un an pour se rendre compte que ce bulletin a servi en permanence de support pour les autres candidats en indiquant quasiment dans tous les numéros tous leurs lieux de rencontre, qu'il s'agisse de cocktails, dîners, conférences, etc.

Par conséquent, le fait d'avoir une phrase ou deux supplémentaires n'est qu'un prétexte fallacieux.

J'ajoute à ceci le texte d'un e-mail qui m'a été envoyé en catimini quelques heures avant la fermeture des listes...

« *Election ordinale*

De : <st@avocatparis.org

A : balanjeanerwin@aol.com

Date : Lundi, 25 Octobre 2010 18:18

Mon cher confrère

La liste des candidats à l'élection ordinale a été clôturée et sera soumise pour approbation devant le Conseil de l'ordre du mardi 26 octobre 2010.

Afin que cette liste puisse être validée, le Conseil devra vérifier que tous les candidats sont à jour de leurs obligations financières professionnelles.

Il m'a été indiqué par la trésorerie que vous seriez débiteur de la somme de 350 € que je vous invite à régler avant que le Conseil soit amené à statuer, c'est-à-dire le mardi 26 octobre 2010 à 14 heures. Votre bien dévoué confrère. »

Je me suis bien entendu acquitté de cette dette.

Mais n'a-t-on le droit d'être candidat que sur des bases censitaires ?

Ma vraie profession de foi sera publiée sur mon site et vous pourrez en prendre connaissance

Site de campagne du bâtonnat 2010 : <http://balanjean.wordpress.com>



Bruno Toussaint

Coordonnées

35, rue de Berne
75008 Paris
Tél. : 01 42 78 11 12
Fax : 01 42 78 40 60
brunotoussaint2@yahoo.fr

C.V.

Avocat depuis le 13 mai 1998
Jamais élu au Conseil de
l'ordre

Vous avez été très nombreux, l'an dernier, à soutenir ma candidature contre celle du candidat officiel, Jean Castelain.

En raison d'une très forte abstention, l'élection de celui-ci n'a cependant hélas pas pu être évitée et aujourd'hui, le bilan est là, calamiteux, accablant, comme toujours.

Jamais en effet la soumission de l'Ordre au pouvoir politique, alors pourtant que son action suscite la réprobation jusqu'à Rome et Bruxelles, n'est apparue aussi flagrante.

Jamais l'arrogance et le cynisme de l'oligarchie gourmande et discréditée qui parasite notre barreau et prétend parler en son nom, n'ont paru aussi insupportables.

A cet égard, deux chiffres: tandis que le montant de l'indécente « indemnité » du bâtonnier s'élève désormais à 180 000 euros par an, le montant total des secours aux confrères en difficulté atteint péniblement la somme de 88 732 euros.

J'entends mettre fin à ce scandale dès mon élection en supprimant purement et simplement cette « indemnité » pour en revenir au bénévolat d'autrefois.

Et puis, je veux que notre barreau retrouve la parole, et avec elle son indépendance et sa dignité.

Je veux que notre profession devienne enfin le contre-pouvoir dont notre pays a aujourd'hui tant besoin.

Je veux que l'effigie du sinistre bâtonnier Charpentier, qui se rendit jadis complice de la déportation des avocats juifs, ne puisse plus souiller les couloirs du Palais et que notre Ordre cesse d'honorer sa mémoire.

Je lance donc un appel à tous ceux qui chaque année s'abstiennent, exprimant ainsi un violent rejet du système anachronique et coûteux qui leur est imposé.

Je leur dis que l'abstention est un piège car elle permet à l'oligarchie de se maintenir et de faire en sorte que rien, jamais, ne change.

Mes chers Confrères, en soutenant ma candidature, vous permettrez au tiers état de la profession de prendre enfin le pouvoir en élisant l'un des siens au bâtonnat.



Gérard Coscas

Coordonnées

25, rue Gay Lussac
75005 Paris
Tél. : 01 43 25 17 70
Fax : 01 46 33 14 82
coscasg@wanadoo.fr

C.V.

Prestation de serment
15/12/2004

Associé-Gérant
Lex & Cos

Dominantes : droit bancaire et
financier, droit des sociétés
cotées, conseil en fusions-
acquisitions.

Auteur du code de la bourse
et des sociétés cotées (1995)

Chères consœurs, chers confrères,

Vous êtes une nouvelle fois appelés à désigner votre futur bâtonnier mais cette fois-ci, votre vote revêtra une importance particulière pour l'avenir de notre profession dans un environnement social, économique et juridique en profonde transformation.

Avec ses 22 400 membres, le barreau de Paris doit être en première ligne et une force de propositions pour replacer les avocats au cœur de l'État de droit.

Telle est mon ambition pour vous et pour le barreau de Paris.

C'est cette ambition que je veux vous faire partager :

1- La profession

- Fonder la grande profession du droit par la création d'une autorité juridique indépendante regroupant tous les professionnels du droit.
- Unifier le RIP avec le RIN.
- Poursuivre la création de nouveaux métiers.
- Réformer notre régime de la publicité et du démarchage.
- Élargir les sources de financement de la Carpa.
- Favoriser le regroupement des avocats individuels.

2- La gouvernance

- Rédiger et publier le code de déontologie conformément à l'article 53 du décret n°91-1197.
- Création d'une commission d'arbitrage des conflits d'intérêts.
- Externaliser les procédures disciplinaires.
- Supprimer la présidence unique du Conseil de l'ordre, de l'Autorité de poursuite et de la Carpa.

3- La formation

- Création d'une formation unique du droit en 5 ans + 3 ans de spécialisation sur le terrain.
- Création d'un bureau national et européen de placement des jeunes avocats.

4- L'international

- Création de la journée nationale du droit des pays de l'Euro méditerranée.

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».
G. d'Orange.

Liste des candidats au Conseil de l'ordre

	Page
M. le bâtonnier Yves Repiquet	XV
Mme Claudette El Eini	XVI
Mme Elisabeth Cauly	XVII
Mme Nadine Belzidsky	XVII
M. Bruno Sautelet	XIX
Mme Irène Arnaudeau	XX
M. Jean Pannier	XXI
M. Antoine Diesbecq	XXII
M. Alain Weber	XXIII
Mme Elizabeth Oster	XXIV
M. Thomas Baudesson	XXV
M. Xavier Chiloux	XXVI
Mme Marie-Alix Canu-Bernard	XXVII
M. Christophe Thevenet	XXVIII
Mme Myriam Lasry	XXIX
Mme Danièle Véret	XXX
M. Emmanuel Pierrat	XXXI
M. Abderrazak Boudjelti	XXXII
Mme Saliha Herida	XXXIII
M. Gabriel Benesty	XXXIV
M. Emmanuel Raskin	XXXV
M. Kami Haeri	XXXVI
Mme Michèle Brault	XXXVII
M. Rabah Hached	XXXVIII
M. Fabrice Orlandi	XXXIX
M. Carbon de Seze	XL
M. Louis Degos	XLI
Mme Carine Denoit Benteux	XLII
M. Julien Gueguen-Carroll	XLIII
M. Fabien Ndoumou	XLIV
M. Vincent Vieille	XLV
M. Serge Bakoa	XLVI



Yves Repiquet

Coordonnées

87, avenue Kléber
75116 Paris

Tél. : 01 45 05 80 08
Fax : 01 45 05 82 28

C.V.

Ancien bâtonnier de l'Ordre

Mon cher confrère,

La candidature au Conseil de l'ordre d'un ancien bâtonnier a toujours quelque chose de singulier avec son air de «déjà vu».

Elle répond, on le sait, à l'usage qui veut qu'une dose d'expérience soit utile à cette institution dont le renouvellement annuel par tiers assure le dynamisme.

Il faut que vive un Ordre garant de notre indépendance qui assure le respect de notre déontologie, se porte à la tête des combats qui s'imposent et soit toujours au service des avocats.

C'est dans cet esprit que -vous vous en souvenez peut-être - j'ai, notamment :

- négocié la réforme du texte régissant les perquisitions dans nos cabinets, comme celle de l'article 434-7-1 du code pénal qui menaçait notre exercice et les droits de la défense ;
- initié dans une quasi-solitude alors, le combat contre la déclaration de soupçon... ;
- publié le premier Code de déontologie annoté, outil quotidien pour chacun de nous mais aussi démonstration à l'extérieur que nous ne sommes pas un club dont les membres s'auto-protégeraient mais veillons au contraire en permanence au respect des règles qui régissent la confrontation inhérente à la contradiction et assurent la protection des droits du public ;
- institué «Campus» pour qu'une obligation légale ne soit pas vécue comme une contrainte nouvelle mais comme une fête et un plaisir intellectuel ;
- mis en place une formation continue en ligne ou « e-Learning » constituée de modules accessibles au moment choisi par l'avocat et à faible coût ;
- réaffirmé au plan international la place de Paris en Arbitrage et Médiation ;
- instauré un membre du Conseil référent pour 500 confrères et animé les réunions matinales de quartiers dans le but d'entretenir en permanence le nécessaire dialogue entre l'Ordre et celles et ceux qui composent un Barreau de plus en plus nombreux...

Bref, c'est toujours dans cet esprit que je me propose, si vous le voulez, de servir encore, à ma place, aux côtés du bâtonnier et du vice-bâtonnier et avec nos élus, notre Ordre et notre barreau.

Nul n'étant de droit membre du Conseil de l'ordre, j'ai l'honneur de me soumettre à votre suffrage.

Je vous prie de croire, mon cher confrère, en l'assurance de ma considération chaleureuse et de mon dévouement.



Claudette Eleini

«Il vient une heure où protester ne suffit plus, après la philosophie, il faut l'action»
Victor Hugo

Coordonnées

17 avenue Carnot
75017 Paris
Tél. : 01 40 68 95 15

C.V.

1972 : D.E.S sciences économiques
1974 : Licence en droit privé
1975 : Prestation de serment au barreau de Paris
1975 : Avocate de la Ligue du droit des femmes créée par Simone de Beauvoir
1976 : Exercice en cabinet individuel: droit commercial, droit civil
1993 : Administratrice de l'Association française des professions libérales
1994 : Fondatrice de l'Association «les Maîtres chanteurs», la chorale des professions juridiques et judiciaires
1996/1997 : Auditrice de l'Institut des hautes études de défense nationale (49^e session)
2000 : Co-présidente de la commission « Responsabilité et droit des assurances »
2010 : Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

Chères consoeurs, chers confrères,

Une justice sans juge, sans greffier, des prétoires sans avocat, des justiciables sans défenseur : mauvais rêve ou future réalité ?

Si les nouvelles technologies de la communication et de l'information nous offrent de multiples perspectives, ces nouveaux outils, incontournables désormais dans nos pratiques, ne doivent cependant pas faire oublier la dégradation de la qualité de notre système judiciaire.

À quoi assistons-nous aujourd'hui ? À un traitement des dossiers à la chaîne, à la déjudiciarisation de nombreux contentieux et en définitive, à des délais de plus en plus insupportables, tant pour nous que pour le justiciable.

Dans cet environnement en pleine mutation, nous devons plus que jamais nous unir et avoir une représentation forte.

Après 35 ans d'exercice professionnel au barreau de Paris et 14 années d'activité associative, j'ai décidé d'apporter mon concours aux côtés de notre bâtonnier, pour défendre notre place dans la cité et pour relever les défis des nouveaux enjeux internationaux.

En particulier, je m'attellerai à :

- Défendre le respect de nos valeurs fondamentales : secret professionnel, confidentialité, déontologie, indépendance.
- Renforcer le rayonnement international du barreau de Paris.
- Appuyer la création d'un groupe de pression institutionnel.
- Aider la profession à conquérir de nouvelles niches de spécialité et à élargir ses champs d'action.
- Améliorer le système de protection juridique imposé aux avocats par les compagnies d'assurances.
- Soutenir les jeunes avocats dans une formation d'excellence, favoriser leur installation et leur ouverture vers l'Europe et l'International.

Merci pour votre soutien et votre confiance.



Elisabeth Cauly

Coordonnées

58, rue de Lisbonne
75008 Paris
e.cauly@wanadoo.fr

C.V.

Prestation de serment 1978
Élue au Conseil national des
barreaux en 2006 et 2009
Présidente du Cosal

Je sollicite vos suffrages convaincue que la majorité d'entre vous souffre de subir les institutions comme un fait incontournable ne répondant pas à nos attentes.

Les enjeux de la profession sont importants dans un climat où les pouvoirs publics ont montré le souhait de libéraliser la justice et opté pour un discours sécuritaire musclé.

Si la grande profession du droit s'inscrit au passé, l'avocat salarié en entreprise continue de nourrir les phantasmes de développement de la profession et notamment de débouchés pour les plus jeunes d'entre nous.

Dans la torpeur de l'été et d'un Conseil déserté de plus de la moitié de ses membres, il fut voté, à une très courte majorité le principe de l'avocat salarié par son unique client ; l'entreprise.

Pouvons-nous accepter une prise de position, sur un sujet d'importance, dans de telles circonstances ?

La majorité de la profession marque une grande défiance à un tel projet.

Pour autant, nous pouvons nous montrer inventifs et offrir aux entreprises plus de droit, en préservant notre indépendance.

Il ne peut exister d'avocat à deux vitesses ; c'est parce que l'avocat est indépendant qu'est préservé le secret professionnel selon d'ailleurs un distinguo aussi précis que motivé de la Cour de justice de l'Union européenne.

Si l'avocat est un ; la défense est une.

Elle doit être de même qualité quelle que soit la fortune du client parce que l'accès au droit est un droit fondamental.

Nous devons peser auprès des pouvoirs publics

- afin que l'accès au juge soit garanti à tous, selon un traitement équivalent.
- afin que l'enquête demeure sous le contrôle d'un juge indépendant.

De notre Ordre,

- n'en faisons pas une machine à broyer des victimes d'une difficulté et mettons fin aux indécentes omissions financières.
- n'en faisons pas une agence de placement pour les recalés de la vie politique.

Dotons l' élu d'un statut spécifique lui garantissant une grande liberté de parole dans l'exercice de son mandat, et le soumettant à la rigueur de la prévention de tout risque possible d'une confusion d'intérêts.

La profession est une communauté aussi disparate que soudée autour de son indépendance, sans laquelle il n'existe pas de défense.

À ces espérances, je donnerai un prolongement actif et sincère dans le cadre du mandat que vous pourrez me confier.



Nadine Belzidsky

Coordonnées

50, avenue Victor Hugo
75116 Paris
Tél. : 01.53.64.51.35
Fax : 01.53.64.51.34
belzidsk@club-internet.fr

C.V.

Née le 4 août 1954
Prestation de serment le 17 janvier 1979
DEA finances publiques et fiscalité Paris I
Spécialiste en droit fiscal
Présidente de l'ANAAFA pour 2006 et 2007
Exercice individuel
En cabinet groupé avec l'association Cayol Cahen et associés

Mes chers confrères,

Je me présente à vos suffrages pour la deuxième fois.

L'an passé, vous avez été 1 552 à me manifester votre confiance, ce qui m'encourage à renouveler ma candidature.

Ayant prêté serment en janvier 1979, j'ai exercé en collaboration chez Maître Louis Garaud, avocat aux Conseils.

J'ai ensuite exercé à titre individuel, en me rapprochant rapidement, au sein de structures de moyens, de cabinets importants : le cabinet Lafarge Flécheux, puis le cabinet Cayol Cahen et associés.

J'ai ainsi toujours exercé avec des confrères particulièrement investis dans la profession.

Pour ma part, publiciste de formation, un indéfectible attachement à la chose commune m'a guidée depuis toujours :

Commission permanente de l'UJA,

Commission fiscale de l'Ordre,

Conseil d'administration de l'ANAAFA,

Présidence de l'ANAAFA.

Spécialiste en droit fiscal, c'est principalement au travers de cette spécialité que j'ai apporté ma contribution à la profession.

J'ai particulièrement travaillé sur des dossiers techniques :

Exercice en groupe, assujettissement des avocats à la TVA, option pour l'impôt sur les sociétés, cabinets en difficulté, formation, contrôles fiscaux, mise en place d'outils de gestion...

Notre profession intègre aujourd'hui les questions financières et fiscales à toutes ses réflexions. Par exemple, la présence de l'avocat pour toute la durée de la garde à vue implique une réflexion sur le coût minimum de son intervention et sa prise en charge.

Aujourd'hui, la suppression envisagée du régime des bénéfices non commerciaux m'inquiète particulièrement, non pas que la comptabilité d'engagement n'ait pas ses avantages, mais il faut éviter une réduction de l'éventail des choix offerts aux avocats.

Les problèmes fiscaux touchant à la profession d'avocat prennent chaque jour plus d'importance.

En ma qualité d'ancienne présidente de l'ANAAFA, je souhaite pouvoir apporter ma compétence technique dans ces domaines au sein du Conseil de l'ordre et vous remercie par avance de m'accorder vos suffrages.



Bruno Sautelet

Coordonnées

4, boulevard de Sébastopol
75004 Paris

Tél. : 01.53.70.61.62.

Fax : 01.53.70.80.62.

bsautelet@sautelet-avocats.com

C.V.

56 ans – marié – 3 enfants

Prestation de serment en
1980

Ancien collaborateur
de M. Jean Michel Darrois et
de M. Jacques Pétoin

Installation en 1983
(Successeur de M. Jean Paul
Vitry)

Spécialisation : droit commer-
cial et droit fiscal

Avocat habituellement pré-
sent devant le tribunal de
commerce

Membre de la CNA

Mes chers confrères,

Si je me présente à vous pour que vous m'élisiez au Conseil de notre Ordre, c'est parce que, Avocat depuis plus de trente ans, j'ai la volonté d'y défendre une certaine conception de notre profession que, je l'espère, vous êtes nombreux à partager.

C'est celle inspirée par la conviction que l'avocat tient une place toute particulière dans la Société : celle d'un homme libre, indépendant, sur qui tout individu peut compter quoi qu'il lui arrive.

Cette place, notre Ordre doit tout faire pour qu'elle soit préservée envers et contre tout : le pouvoir politique, économique, les lobbies de toute sorte mais aussi la pensée unique qui émousse trop souvent notre esprit critique.

Pour ce faire, il doit être le porte-parole mais aussi le défenseur de chacun : collaborateur, avocat individuel, avocat membre d'une structure de moyens ou d'exercice, qu'il soit homme, femme, chargé ou non de famille, quels que soient l'importance de sa clientèle et de ses revenus, sa formation, son origine (avocat judiciaire, conseil juridique, ancien salarié), ses domaines de compétence...

Il doit aussi être plus accessible et proche afin de nous accorder aide et assistance.

Pour avoir été collaborateur avant de créer mon cabinet en 1983, cabinet individuel où j'ai dû affronter la plupart du temps seul, toutes les difficultés ; pour être, en tant qu'avocat présent habituellement au tribunal de commerce, le correspondant de confrères qui appartiennent à toutes les structures, j'ai appris et expérimenté les contraintes de l'exercice journalier de notre profession.

Riche de cette expérience, j'ai le sentiment de pouvoir maintenant apporter par ma présence, une sensibilité dont notre Ordre a besoin en ces temps où il nous faut :

- à l'extérieur, affirmer (mais ne l'a-t-il pas toujours fallu) notre mission suprême : défendre l'exercice de notre profession, profession qui est non seulement une vraie vocation mais également l'honneur de notre société,
- à l'intérieur, réconcilier beaucoup d'entre nous avec un Ordre qui paraît trop souvent lointain et inaccessible.

En votant pour moi, vous me permettrez d'assurer cette nouvelle et importante mission à laquelle je souhaite me consacrer, mais aussi vous me donnerez par votre soutien, la force de la mener à bien au sein de notre Conseil.

Je compte sur vous. Vous pourrez compter sur moi.



Irène Arnaudeau

Coordonnées

2, rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris
Tél. : 01 44 09 79 00
Fax : 01 44 09 79 80
irene.arnaudeau@avocat-conseil.fr
Toque : C800

C.V.

Mariée, 2 enfants,
Nationalité française,
mère anglaise,
Licence de philosophie,
D.E.A. de droit International
privé et de droit du commerce
international
Paris I – Panthéon-Sorbonne
(1980)
Prestation de serment au
barreau de Paris le 4 février 1981
Collaboratrice chez Serrero,
Giroux et Buhagiar (1980 à 1982)
et chez Baudel, Sales, Vincent
et Georges (1982 à 1985),
Responsable des affaires
juridiques des laboratoires
Wellcome S.A. (1986 à 1993),
Avocat au barreau de Grasse
(1993 à 1997)
Réinscrite au barreau de Paris
depuis 1998
Membre du bureau national
de l'ACE (« Association des
avocats conseils d'entre-
prises »), rédactrice en chef de
la Revue de l'ACE,
Membre de l'AJFB
(« Association des juristes
franco-britanniques »)
Membre de l'ADIJ
(« Association pour le déve-
loppement de l'informatique
juridique »).

Mes chers confrères,

Parce que notre profession est menacée par la diminution de l'activité judiciaire et la concurrence d'autres professions – réglementées ou non – qui envahissent notre exercice,

Parce que nous devons désormais exercer notre profession à l'ère du numérique,

Parce que notre barreau doit prendre d'importantes décisions qui vont engager son avenir dans le contexte international - et plus particulièrement européen - qui est le sien,

Parce que notre profession m'a beaucoup apporté et que je veux continuer à en être fière,

J'ai décidé de présenter ma candidature au Conseil de l'ordre du barreau de Paris.

Après avoir été collaboratrice dans des cabinets internationaux, je suis devenue responsable des affaires juridiques de la filiale française d'un groupe multinational britannique. J'ai ensuite créé mon propre cabinet spécialisé dans le conseil aux entreprises et exerce à l'heure actuelle en cabinet groupé. J'ai ainsi connu toutes les formes d'exercice de la profession et ai pu appréhender les problèmes spécifiques à chaque type d'exercice et de structure.

Parallèlement à mon exercice personnel, je me suis investie dans la défense des intérêts de notre profession au sein de l'ACE (« Association des Avocats Conseils d'Entreprises »), dont je suis membre du Bureau national depuis plusieurs années et rédactrice en chef de la Revue.

C'est donc tout naturellement que je souhaite maintenant poursuivre mon engagement au service de la profession au sein du Conseil de l'ordre du barreau de Paris, afin de contribuer à son évolution au cœur de l'une de ses plus grandes instances représentatives.

C'est la raison pour laquelle je sollicite vos suffrages, afin de mettre mon expérience dans les différentes formes d'exercice de la profession à votre service.

Votre bien dévouée.



Jean Pannier

Coordonnées

24, rue d'Athènes
75009 Paris
Tél. : 01 44 91 96 09
jean.pannier@gmail.com

C.V.

Ancien élève de l'École
nationale des impôts
Thèse Clermont-Ferrand 1975
sur le contentieux douanier
www.contentieux-fiscal-et-douanier.com

Chers confrères,

Vous voulez qu'on parle de formation ? Je me donne alors volontiers en exemple à l'occasion de la parution de mon 2^e recueil de jurisprudence douanière (Ed. Economica) dont l'ambition est de compenser une absence cruelle de formation à cette matière tout au long de nos chères études. En face, pour gérer un contentieux lourd et souvent très coûteux pour les justiciables, vous attend de pied ferme une administration suréquipée qui a ses propres écoles...de formation. Bonne chance !

Inquiet de cette « inégalité des armes », le bâtonnier Henri Ader m'avait lancé ce défi : « Si vous pouviez consacrer quelques publications pour améliorer la situation... ». J'ai donc commis environ 150 articles et commentaires et publié en 1990 un premier recueil de jurisprudence douanière, persuadé que les confrères s'en sortiraient mieux en ayant en main les sommaires de 1 300 décisions. Économie de temps considérable : la douane elle-même a largement utilisé l'ouvrage mais aussi les magistrats...pas plus ni mieux formés que nous.

Tout cela pour vous dire quoi ? Et bien je crois qu'on peut faire la même chose dans bon nombre de matières plus ou moins enseignées et faciliter ainsi le travail de ceux de nos confrères qui manifestent un intérêt pour ces terrains en friche où l'État, lui, règne toujours en maître. En doutez-vous ?

A bien y réfléchir, ce genre d'outil manque dans toutes les matières et mériterait que l'Ordre du Barreau de Paris s'y intéresse en les soutenant car, si utiles qu'elles soient, de telles initiatives sont rarement rentables pour les éditeurs.

M'objecterez-vous que c'est le rôle du CNB d'aider la profession ? Parlons-en ! Il a mis 17 ans pour admettre enfin, en 2010, l'autonomie du droit douanier jusqu'alors éparpillé sous d'autres matières. Tandis que s'active, depuis la nuit des temps, une administration des douanes parfaitement autonome qui applique depuis 1992, excusez du peu...deux codes des douanes. La formation utile mérite des solutions adaptées qui restent encore à améliorer ainsi que pas mal d'autres choses.

Ceux qui connaissent ma signature et ma liberté de ton dans les différentes revues juridiques et plus récemment sur le village de la justice considéreront peut-être que ma place au sein de notre Ordre a du sens.



Antoine Diesbecq

Coordonnées

40, rue de Courcelles
75008 Paris
Tél. : 01.44.82.43.00
adiesbecq@racine.eu

C.V.

Né le 30 août 1957 à Paris
Marié
3 enfants de 27, 23 et 20 ans
Prestation de serment le
12 janvier 1983
Spécialiste
en droit commercial
Associé de la SARL Racine
Responsable de la commission
Entreprises en difficulté

Mes chers confrères,

Notre appartenance au barreau de Paris nous réunit dans notre diversité.

Le Conseil de l'ordre, qui représente ce barreau, est garant, tant de son unité que de cette diversité.

L'Ordre facilite notre exercice professionnel en nous délivrant de nombreux services et en nous apportant une assistance lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

En charge du tableau et de la déontologie, notre Ordre est garant de notre identité d'avocat.

Contribuer à ces missions est tout le sens de ma candidature.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accorderez, et je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué confrère.



Alain Weber

Coordonnées

5, rue Cassette
75006 Paris
Tél. : 01 44 39 06 30
Fax : 01 44 39 06 31
a.weber@scpleclerc.com
www.scpleclerc.com

C.V.

1972/78 : employé puis directeur d'une PME dans le secteur du textile
1979/82 : directeur d'une maison d'édition
1983/Préparation CAPA
1984 (janvier) prestation de serment
1984 (juin) à ce jour : associé au sein de la SCP Henri Leclerc & associés
Spécialiste en propriété intellectuelle
- ancien membre du CA du GIE des avocats informatisés (GIEAI)
- ancien membre du CA de l'Association française du droit de l'informatique (AFDIT)
- Président (1998-2008) de la commission Libertés et informatique d'une ONG française
- Intervention au Campus 2010 sur la communication électronique (RPVA).

Chères consœurs, chers confrères,

Vous ne vous êtes pas trompés - moi non plus - en choisissant d'être avocat, assurément le plus beau métier qu'il est donné d'exercer tant il est captivant, impliquant, exigeant.

Notre Indépendance est notre trésor commun, notre marqueur ADN.

La confidentialité de nos échanges, notre force,

Notre déontologie, ciment de nos diversités, est le miroir de nos valeurs, de nos convictions,

Notre Ordre est notre atout, notre chance, structurant notre exercice et assurant notre représentation.

J'ai envie de travailler au sein du Conseil de l'ordre.

Je désire participer à tous les débats qui concernent la profession, surtout ceux portant sur notre indépendance, nos modalités d'exercice, l'intégration des jeunes, la formation - de l'élève avocat à l'avocat senior -, l'accompagnement des confrères en difficulté, l'accès au droit.

Je m'engage à travailler concrètement à l'émergence de solutions, pour renforcer notre présence et la pérennité de nos structures dans un monde de plus en plus complexe, de plus en plus concurrentiel qui exige encore plus de solidarité, de confraternité, de compétence car c'est là que sont logées les valeurs et la force de notre profession.

Associé du cabinet Henri Leclerc depuis 1984 - cabinet qui a accueilli depuis 35 ans de si formidables avocats - je veux donner en retour à la profession, avec enthousiasme et dynamisme, ce qu'elle m'a procuré,

J'ai ainsi l'honneur de solliciter votre confiance et vos suffrages,

Je compte sur vous. Vous pouvez compter sur moi.

Bien confraternellement votre.



Elizabeth Oster

Coordonnées

6 avenue Mac Mahon
75017 Paris
oster2010@numericable.fr

C.V.

Spécialiste en droit
commercial

Prestation de serment: 1986

Élue au Conseil national des
barreaux en 2008

Membre du COSAL

Les 1702 voix que vous m'avez accordées l'année dernière et vos nombreux soutiens depuis, me déterminent à me représenter à vos suffrages aux élections ordinaires pour continuer à avancer ensemble.

Déjà élue au Conseil national des barreaux, un mandat à l'Ordre de Paris me permettrait de mieux défendre nos intérêts en accord avec toutes les prises de position que je soutiens au niveau national.

L'Ordre, c'est d'abord nous, avocats de pratiques et d'horizons divers. Je souhaite avec vos suffrages y représenter nos valeurs communes non négociables parmi lesquelles viennent en premier rang :

- l'indépendance de l'avocat et la défense des libertés publiques.

Concernant l'indépendance de l'avocat, nous méritons mieux que les solutions toutes faites véhiculées par des cercles lobbyistes. Ainsi, je m'oppose fermement au funeste projet d'avocat salarié en entreprise, soutenu activement par l'UJA et l'ACE. Au contraire, un élargissement de nos champs de compétence, tel le commissariat au droit, serait un moyen de renforcer notre présence en entreprise.

Les libertés publiques sont également au cœur de nos préoccupations: l'Avocat ne peut défendre ou conseiller réellement un client que dans une démocratie garantissant à tous l'accès à un tribunal indépendant. La défiance actuelle irraisonnée de nos gouvernants envers l'Avocat et sa crainte d'une justice indépendante, suscitent non seulement des projets de réforme pénale et judiciaire en dessous des normes européennes, mais également les conduisent à limiter de fait l'accès au droit !

Dans l'exercice de mon mandat, je défendrai nos valeurs fondamentales. Et, pour que le Conseil de l'ordre de Paris soit concrètement au service des avocats, je soutiendrai toutes propositions allant vers une plus grande transparence et une amélioration de notre statut.

Ainsi :

- Le budget de l'Ordre s'élève à 50 millions d'euros. Son vote est un acte politique. Il est indispensable que les rapports de la commission des finances nous soient communiqués et puissent faire l'objet d'un débat réel
- Les procès-verbaux intégraux de l'Ordre de Paris devront être publiés
- Les décisions importantes devront faire l'objet de consultations et de referendum
- Le statut de collaborateur doit être revu
- Nos champs de compétence devront être élargis.



Thomas Baudesson

Coordonnées

9, place Vendôme
75001 Paris
Tél. : 01 44 05 54 43
Fax : 01 44 05 52 00
Thomas.Baudesson@cliffordchance.com
Site de campagne :
www.thomasbaudesson.fr

C.V.

51 ans – marié – 3 enfants
Prestation de serment le
27 janvier 1988
Collaborateur au sein de la
SCP Chaney Baudoin Connor
Collaborateur au sein de la
SCP Baruc Dahan Atlan
Collaborateur puis associé
depuis 2001 du cabinet
Clifford Chance (groupe
contentieux et arbitrage)
Auteur du Guide pratique des
visites et perquisitions dans
l'entreprise – Litec 2007
Co-rédacteur d'un ouvrage
sur les conflits d'intérêts
(étude comparative dans
15 pays) – European Lawyer
2005 / 2006
Auteur de plusieurs articles
sur le secret professionnel,
le legal privilege, et la protection
des documents confidentiels
dans l'entreprise
Campus 2010 :
La déontologie à
l'international

Mes chers confrères,

Parce que je crois que la profession d'avocat doit être créative, innovante et ouverte sur le monde.

Parce que ma vision de la profession d'avocat est celle d'une grande profession :

- plurielle dans ses pratiques et ses modes d'exercice, mais unie et solidaire,
- présente partout où le conseil d'un avocat est nécessaire et où des droits doivent être défendus,
- respectée par son professionnalisme, son éthique, et la conduite exemplaire de ses membres.

Parce que vingt-trois années d'activité plaidante effectuées au sein de structures traditionnelles et d'un cabinet international, comme collaborateur puis comme associé, me permettent aujourd'hui :

- d'être à l'écoute de tous nos confrères, quels que soient leur mode d'exercice et leur niveau d'expérience,
- de faire le lien entre ceux qui fréquentent régulièrement le Palais, et ceux qui n'y vont jamais,
- d'accompagner l'évolution de nos pratiques professionnelles en connaissant celles de nos voisins.

Parce que, en accord avec mes associés et ma famille, je souhaite aujourd'hui mettre cette expérience au service de notre communauté.

Je vous demande de soutenir ma candidature et de voter pour moi les 30 novembre et 2 décembre prochains.

Votre bien dévoué confrère.



Xavier Chiloux

Coordonnées

99, rue de Prony
75017 Paris
Tél. : 01 47 63 43 50
chiloux@aol.com
www.cabinet-chiloux.com

C.V.

Marié, trois enfants :
21, 18 et 15 ans.
Prestation serment :
21 décembre 1988
IHEDN 1999/2000
Président FF Squash
1991/1996

Créer un lien plus étroit entre le Conseil de l'ordre, les avocats et les associations

À l'heure où je pars de nouveau en campagne pour les élections au Conseil de l'ordre, je vous propose de vous poser une seule question : pour qui nous battons-nous ?

Les combats que je mène m'autorisent à répondre :

- Pour nos contemporains, afin d'aider à résoudre leurs problèmes et leur permettre une pratique professionnelle harmonieuse.
- Pour nos anciens et la pérennité de nos revenus professionnels, afin de garantir l'autonomie de notre caisse de retraite et le versement des pensions.

C'est d'ailleurs en sens que j'ai soutenu le travail de « la majorité pour la protection sociale » aux dernières élections de la CNBF.

- Mais aussi pour les jeunes qui entrent dans la profession (ma fille, bientôt).

C'est pourquoi, avec plusieurs confrères, j'ai constitué l'Association pour une rénovation de la procédure prud'homale (ARPP) qui regroupe aujourd'hui plusieurs centaines de confrères.

Le travail que nous avons effectué permettra sûrement une simplification de la procédure prud'homale dans quelques temps.

Cette réforme dont le Garde des Sceaux a déjà parlé lors des instances de la prud'homie l'an dernier et qui commence à se faire jour avec le décret de procédure qui entrera en vigueur en décembre, profitera aux nouvelles générations qui perdront moins de temps et d'énergie dans une procédure encore peu encadrée; c'est une première contribution à l'amélioration de notre pratique professionnelle.

Deux cents associations sont répertoriées aujourd'hui à l'Ordre ; elles devraient, aux côtés des commissions ouvertes dont on connaît le succès et l'efficacité, être plus souvent associées aux travaux du Conseil. Je suis convaincu qu'il y a un intérêt à favoriser ces passerelles pour avancer vers la grande profession du droit.

Si vous m'accordez vos suffrages, je souhaiterais, notamment, être ce lien entre le Conseil de l'ordre et les associations.

C'est en ce sens que je présente ma candidature.



Marie-Alix Canu-Bernard

Coordonnées

26, avenue Kléber
75116 Paris

Tél. : 01 40 67 18 80

canu-bernard@cbdv.fr

C.V.

3 enfants

Prestation de serment en 1991

Création du cabinet en 1998

Activité principale : droit pénal

- Référent pénal auprès de
l'Ordre des Avocats de Paris

- Membre de l'ADAP
(Association des Avocats
Pénalistes)

- Membre de l'AFFJ
(Association Française des
Femmes Juristes)

Le seul moyen d'être efficace passe par notre Ordre.

Depuis près de 20 ans, j'exerce la profession d'avocat pénaliste pour défendre, convaincre et faire entendre, même les causes les plus difficiles.

C'est cette expérience que je souhaite aujourd'hui mettre au service des avocats.

Je crois fondamentalement à l'honneur de notre profession et à la nécessité de nous regrouper pour être plus cohérents, plus constructifs et plus forts. Les réformes en cours et annoncées, l'évolution de nos institutions, la mondialisation du droit et la crise économique font que les enjeux sont majeurs et complexes.

Je suis convaincue que la seule possibilité d'être vraiment efficace passe par notre Ordre ; car si le Conseil de l'ordre est un formidable outil pour construire, il l'est aussi pour défendre les valeurs communes auxquelles nous croyons tous, quelles que soient nos structures et nos spécialisations.

Soyez certains de mon engagement et de ma détermination à nous représenter et à nous faire entendre avec force, conviction et ténacité.



Myriam Lasry

Coordonnées

5 rue de Logelbach
75017 Paris
Tél. : 01 44 29 21 21
avocatlasry.com
avocatlasry@yahoo.fr

C.V.

Prestation de serment :
22/01/92
Ancien secrétaire de la
Conférence 1998
Diplômée Sup de Co REIMS
1990
Membre de « Alpes Maritimes
Médiation »
Exerçant en cabinet groupé
Droit du travail - Baux com-
merciaux - Droit de la presse
- Droit pénal

Mes chers confrères,

J'ai prêté serment il y a près de vingt ans.

Notre rôle est précieux, authentique, respectable.

Nous sommes les relais nécessaires, les sentinelles lumineuses et ardentes d'un monde qui, sans notre présence, serait radical et plus noir.

Avec la défense, nous apportons soutien et réconfort à ceux qui déposent entre nos mains un fragment d'eux-mêmes, ou le dossier de toute une vie.

Pour exercer dignement nous devons être solides dans notre cœur et dans notre organisation matérielle, ce qui est parfois difficile.

Le cours du temps et notre exercice professionnel sont tributaires de forces impérieuses.

Il nous faut nous adapter sans complainte à la Cité, à l'humain et la machine, vivre dans un monde dématérialisé tout en préservant le réel, être souples et mobiles en demeurant ancrés dans une réalité forte et fiable.

Au Conseil de l'ordre, je m'attacherai à accompagner mes confrères. Peut-on traverser le courant d'une rivière seul, un courant puissant et parfois risqué, sans avoir de points d'accroche ou de sécurité?

Pratiquant également depuis vingt ans les arts martiaux, gradée ceinture noire de karaté Shotokan deuxième Dan, je retiens de ces deux expériences profondes et exigeantes que l'on ne peut vivre sans un code d'honneur.

Deux voies qui inspirent toute ma vie et m'engagent à concilier chaque jour sang froid et feu sacré.

Au cœur de nos temples et palais intérieurs s'érigent les piliers forts de nos valeurs qui défient le temps. J'y inclus les modes alternatifs de règlement des conflits: approche sage et ancienne qui permet à chacun de préserver sa dignité, dans une œuvre de paix et de justice au long terme.

Calme ou rapidité, méditation ou action, combat ou médiation. Être avocat c'est savoir manier les pôles opposés, regarder vers le juste milieu en épousant les formes du temps et du changement.

Me présenter aux élections du Conseil l'ordre: il s'agit pour moi d'un engagement profond de servir une profession que j'aime et lui rendre hommage pour ce qu'elle m'a donné.

*«La liberté n'existe pas sans morale, ni la morale sans foi » Alexis de Tocqueville.
«L'homme doit être lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous »
Carl Gustav Jung*



Danièle Véret

Coordonnées

75, boulevard Haussmann
75008 Paris

Tél. : 01 42 68 51 31

Fax : 01 42 68 50 25

dveret@daniele-veret.com

www.daniele-veret.com

C.V.

Prestation de serment : 1992

Associations

- Association pour le Développement de l'information juridique
- Risk Manager sans frontière

Ouvrages

- La maintenance des systèmes informatiques et le droit (1993)
- Formaliser un contrat de maintenance (1998)
- 100 questions pour comprendre et agir – l'externalisation de la maintenance (2003)

Diplômes

- Maîtrise de droit privé et de droit public
- DEA de droit anglais et nord-américain des affaires
- Certificat de traducteur d'anglais juridique de l'Institut de droit comparé
- Arbitre CMAP et CCI

Mes chers confrères,

Le Conseil de l'ordre garde toujours, avec le bâtonnier, une place privilégiée dans le maintien et le développement des principes essentiels auxquels nous sommes tous attachés. Il est important que chacun d'entre nous ait à cœur de poursuivre cette mission.

Mon exercice en grand cabinet puis en structures de moindre taille me permet d'avoir une vision globale de notre métier. Mon parcours, particulièrement centré sur le droit des nouvelles technologies et de la maintenance industrielle, ma double formation de droit privé et de droit public ainsi que mon intérêt pour le droit comparé m'ont permis d'avoir une expérience transversale du droit et d'exercer en conseil, contentieux judiciaire et arbitrage.

L'enseignement fait aussi partie de mes activités, auprès de nos jeunes confrères à l'EFB (l'arbitrage et l'organisation des cabinets d'avocats), des ingénieurs à l'Université, en écoles et avec des organismes de formation professionnelle.

Mon expérience m'a aussi permis de contribuer à la création d'outils contractuels portés par des syndicats professionnels (Syntec, CDAF, AFNOR, CEN...).

Enfin, je tiens à souligner mon attachement au travail en équipe, réelle valeur contributive dans notre profession et fondamentale dans mon cabinet.

Ma carrière, mes acquis, mon savoir, je souhaite les mettre aujourd'hui à votre service. En tant que membre du Conseil de l'ordre, j'assumerai les missions qui me seront confiées par le bâtonnier et le vice-bâtonnier avec la fierté de le faire pour vous aider et défendre vos intérêts.

C'est pour tout cela que je présente aujourd'hui, avec le soutien de mon équipe, ma candidature au Conseil de l'ordre, et que je sollicite votre suffrage.

Bien confraternellement,



Christophe Thevenet

Coordonnées

163, rue Saint-Honoré
75001 Paris
Tél. : 01 47 03 64 00
Fax : 01 47 03 91 32
Touque : R 183
thevenet@avocats163.com
www.uja.fr/Christophe-Thevenet-Profession-de-Foi_a710.html

C.V.

44 ans, pacsé, 3 enfants
Prestation de serment : 10 janvier 1992
Avocat associé – Catala-Thevenet-Decap
Ancien membre du CNB
Expert près la commission du Statut fiscal, social et financier de l'avocat et personne qualifiée près la commission Intranet et nouvelles technologies du CNB
Vice-président de l'ANAAFA
Membre d'honneur de la FNUJA et de l'UJA de PARIS
Ancien administrateur de l'EFB
Membre fondateur du Rugby club du palais
Membre de la Troupe et directeur de la Revue de l'UJA

Depuis ma prestation de serment, je n'ai jamais pensé que mon exercice professionnel devait rester confiné à mon cabinet : ma conviction a toujours été que l'avocat doit jouer un rôle dans la cité, engagé au service d'idées et de combats pour des principes qui m'apparaissent intangibles. J'ai fait le choix d'un investissement humain et d'un engagement syndical pour travailler à la défense, l'évolution et l'adaptation de notre profession. Depuis 18 ans, j'essaie de faire vivre ces valeurs dans mon exercice professionnel.

Joueur de rugby, sport où l'engagement, l'humilité et l'esprit d'équipe sont des valeurs premières, j'ai mis mon énergie au service de notre profession en entrant à l'UJA avant même de prêter serment. Tout de suite, j'ai travaillé à l'amélioration de l'exercice professionnel des plus jeunes et la structuration de l'action syndicale de l'UJA.

Avec détermination et conviction j'ai été de ceux qui ont écumé les commissariats parisiens de jour comme de nuit, sans rémunération, lorsque l'avocat fut « toléré » en garde à vue en 1993. La création de notre Gault et Millau des commissariats parisiens reste un beau souvenir. Et c'est avec ces mêmes complices que j'ai intégré la troupe de la Revue de l'UJA et créé mon cabinet en 1995.

Praticien du droit des sociétés et des professions libérales, je me suis progressivement consacré aux questions concernant notre exercice professionnel, en devenant le conseil de certains d'entre vous, en animant de nombreuses formations et en défendant constamment l'idée qu'un avocat est un entrepreneur qui a le droit de bénéficier de structures adaptées à son exercice, de moyens de gestion performants et d'une fiscalité équitable et incitative au développement de son cabinet, quel qu'en soit la taille.

Ces idées, je les porte au sein de l'UJA, de l'ANAAFA et du CNB. J'espère votre soutien pour poursuivre mon engagement professionnel au sein de notre Ordre.



Emmanuel Pierrat

Coordonnées

91, boulevard Raspail
75006 Paris

Tél. : 01 53 63 29 40
Fax : 01 42 22 34 71

C.V.

42 ans

Date de prestation de serment : 16 février 1993

Deux enfants

Titulaire du certificat de spécialisation en droit de la propriété intellectuelle

Conseiller municipal du 6^e arrondissement de Paris

Chevalier de l'Ordre des Arts et lettres

J'ai prêté serment au sein de notre barreau à l'âge de 24 ans et me suis installé, deux ans plus tard, en 1995.

Cela est à la fois peu, au regard de brillants aînés, et suffisant pour considérer que je peux être à présent utile à notre Ordre mais également redevable à notre profession.

Le cabinet que je codirige avec mon associée, Sophie Viaris de Lesegno, est une Selarl, comprend cinq collaborateurs fidèles, femmes et hommes d'une grande diversité, que ce soit par l'origine sociale, les centres d'intérêts, les convictions politiques ou religieuses, les engagements dans la vie profane comme dans celle de notre barreau.

Le secret professionnel de nos cabinets, les droits de la défense, notamment durant la garde-à-voir, l'indépendance et le monopole de notre métier, le soutien indispensable à l'installation des jeunes confrères, ou encore l'aide aux cabinets connaissant des difficultés, sont quelques-unes des valeurs que je chéris et entends soutenir plus à même si vous m'élisez. Plusieurs des livres que j'ai écrits en attestent.

Je souhaite également apporter une pierre inédite à ce magnifique édifice que peut parfois être le barreau de Paris, en y créant un Parlement international des avocats.

L'idée est peu coûteuse, si ce n'est en prises de positions. Notre barreau doit être capable de se mobiliser en faveur de tout avocat qui, de par le monde, serait menacé en raison de l'exercice de sa profession. Il y a quelques années, s'était créé en France un Parlement international des écrivains, que j'ai eu l'honneur de conseiller : ses membres ont assuré la défense collective, publique, médiatique de Salman Rushdie, de la Bangladeshie Taslima Nasreen du Prix Nobel Wole Soyinka menacé au Nigeria, etc. Ces actions ont pris la forme de motions, de communiqués et parfois de la plus simple hospitalité.

Notre barreau, de par son histoire, ses principes, ses combats, doit pouvoir faire de même envers nos confrères qui s'illustrent par leur volonté de porter la robe au péril de leur intégrité physique, de leur liberté d'expression, de ne pas céder aux pouvoirs étatiques ou aux intimidations. Voilà une des pistes, parmi tant d'autres, qui permettrait à notre barreau d'accroître son rayonnement et son poids par une action symbolique forte.



Abderrazak Boudjelti

Coordonnées

74 rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 42 80 66 34
boudjelti@aol.com

C.V.

marié, deux filles et
un petit-fils

Docteur en droit (Paris I
Panthéon Sorbonne)

Cabinet individuel

Matières dominantes : pénal
général, droit des étrangers et
contentieux de la nationalité

Mes chers confrères,

Je suis de nouveau investi par le Syndicat des avocats de France pour postuler à l'élection au Conseil de l'ordre, encouragé dans ce projet par les 1300 voix obtenues en 2008 et 2009.

Mon rang sur la liste des candidats correspond à mon inscription au barreau de Paris le 28 avril 1994 alors qu'en vérité j'ai embrassé cette profession il y a 24 ans au sein du barreau d'Alger par conviction et pour des principes qui me guident toujours, après avoir démissionné de mon statut de haut fonctionnaire auquel j'ai appartenu pendant 15 ans.

Avocat, j'ai continué à assurer jusqu'en 1992 des missions d'expert auprès d'organisations internationales (notamment la Croix Rouge à Genève) et des fonctions d'enseignement du droit public à l'ENA d'Alger et à la faculté de droit de Blida.

Si je souhaite être élu, c'est notamment pour:

- mettre une expérience de 40 ans à la disposition de ce barreau qui m'a accueilli à un moment difficile de ma vie, ce que je fais déjà au demeurant en contribuant modestement et de manière régulière depuis de nombreuses années aux formations organisées par l'Ordre en contentieux de la nationalité et en droit des étrangers et en assumant les fonctions de référent de permanence;
- contribuer à garder à ce barreau que j'aime cette disponibilité à tendre spontanément la main à toute personne en détresse de par le monde à raison de ses idées ou de son combat en faveur des droits fondamentaux, disponibilité qui risque, avec les réels bouleversements qui se profilent à l'horizon pour notre profession, de s'amoindrir au profit d'autres priorités;
- faire entrer au Conseil de l'ordre la défense d'urgence et en particulier le droit des étrangers, cette matière souvent qualifiée de « sous-droit » et qui permet pourtant à notre barreau d'être au premier rang dans la défense des droits fondamentaux;
- renforcer au sein du Conseil de l'ordre la représentation des milliers de confrères, exerçant en petite structure indépendante et qui voient souvent l'Ordre comme un père fouettard au lieu du protecteur naturel qu'il est, tant cette institution ne paraît pas encore refléter toutes les composantes de notre barreau.

Peut-être me permettez-vous cette année de réaliser ce projet.



Saliha Herida

Coordonnées

3, rue de Choiseul
75002 Paris
Tél. : 01 40 35 79 01
Fax : 01 44 65 02 49
sally.herida@orange.fr

C.V.

Prestation de serment le
19 octobre 1994
Activités : pénal, droit des
étrangers
Membre de l'Antenne des
mineurs
Membre des Avocats pour la
défense des droits des étran-
gers (ADDE)
Référént pénal, et droit des
étrangers
Ancienne collaboratrice de
M. Marcel MARTIN, avocat
honoraire, conseiller d'État
honoraire,
ancien sénateur-maire de
Nancy

Mes chers confrères,

Vous avez été plus de mille à me soutenir aux dernières élections.

Cette confiance m'honore et me détermine à me représenter.

Mes convictions n'ont pas changé.

Je reste persuadée qu'en ces temps de crise économique, l'Ordre doit être au plus près des préoccupations des plus fragilisés et des plus démunis d'entre nous.

Beaucoup ont le sentiment que l'Ordre est loin de répondre à leurs attentes quotidiennes ou pire qu'il ne sert à rien.

Je pense aux avocats qui interviennent au titre des permanences, qui assurent une défense de qualité mais ne sont pas pour autant rémunérés à hauteur de leur investissement.

C'est un constat, d'où la nécessité d'œuvrer pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle, de repenser la rémunération des avocats de l'Antenne des mineurs, car la forfaitisation qui a été mise en place récemment n'est pas adaptée à la défense spécifique des mineurs.

Je pense aussi aux petites et moyennes structures, les plus nombreuses, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à exercer sereinement.

Je pense également, à mes consœurs et à la difficulté de reprendre une activité après une interruption, et encore à l'inégalité qu'elles subissent quant à leur retraite.

Je pense enfin aux grandes structures et à leurs collaborateurs, qui pour des raisons diverses, ont le sentiment qu'ils sont peu ou mal entendus.

À tous je dis que je serai, avec toute mon énergie, votre porte-parole au sein du Conseil de l'ordre.

Écouter, comprendre et agir, tel est le sens de mon engagement.

Avec de la volonté et votre soutien, tout est possible.

Faites-moi confiance, soutenir ma candidature, c'est voter utile, c'est voter pour vous !



Gabriel Benesty

Coordonnées

59, rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél. : 01.40.40.21.21
gbenesty@btp-avocats.eu
Toque : P034

C.V.

47 ans
Marié deux enfants
Diplômé de l'Institut de droit public des affaires
Ancien juriste d'entreprise
Ancien conseil juridique
Prestation de serment 1994
Associé de la SELARL Cabinet Benesty de 1994 à 2007
Associé de l'AARPI Cabinet Benesty Taithe Panassac Associés depuis 2007

Dernière publication :
Le clair-obscur du contrôle de la vidéosurveillance (AJDA 2010 n°14)

Dernière conférence :
Choisir son avocat : règles déontologiques et mise en concurrence dans les marchés publics (26 octobre 2010)

Chers confrères,

Avocat publiciste depuis 1994, j'entame ma 2^e robe sur les 3 que la tradition nous accorde. Je plaide, mais dans des Palais que peu d'entre nous fréquentent : Hôtel d'Aumont, Hôtel de Beauvais, Palais Royal. Je suis une procédure édictée par un code de justice administrative qui régit les instances de notre second ordre juridictionnel.

Notre Conseil de l'ordre ne compte pas de publiciste praticien.

C'est la première raison de ma candidature. Notre profession doit participer aux réformes d'un contentieux administratif dont la place dans la défense des libertés ne peut être ignorée à l'heure de la question prioritaire de constitutionnalité et d'une généralisation de la police administrative (HADOPI, LOPPSI, CESEDA,...).

La deuxième raison est la négation progressive des garanties apportées par notre déontologie à nos clients au moyen de procédures de mise en concurrence visant nos prestations auprès des administrations et des collectivités territoriales : les marchés publics. Les formes de cette mise en concurrence génèrent aujourd'hui des pratiques de dumping et d'atteinte du périmètre du droit aboutissant à une dévalorisation de nos interventions.

Enfin, associé d'une structure de 7 avocats, je vois que nous devons désormais doter nos cabinets de moyens technologiques de plus en plus complexes et coûteux. Sauf à accepter une nouvelle source d'inégalité et de clivage, il appartient à notre Ordre de nous aider à disposer de ces nouveaux moyens qui garantissent à nos clients un niveau équivalent de service et fédèrent notre profession.

C'est sur ces trois axes que je souhaite travailler au sein de notre Conseil de l'Ordre pour que notre profession reste un partenaire fort des institutions et se distingue de toute autre.

J'apporterai rigueur et temps à ce mandat que je recevrai de votre part comme une charge et non seulement comme un honneur.

Votre bien dévoué.



Emmanuel Raskin

Coordonnées

Cabinet SELARL SEFJ
10, rue de Turbigo
75001 Paris
Tél. : 01 42 36 68 72
Fax : 01 45 08 17 20
eraskin@sefj-avocats.fr

C.V.

Avocat associé et co-gérant
Marié, un enfant
Prestation de serment :
23 février 1997
Président du groupement
JURITEAM (GIE)
Président de la commission
Procédure et membre du
Bureau national de l'ACE
Chargé d'enseignement
supérieur
Candidat de l'ACE au conseil
de l'ordre - 30 novembre
et 2 décembre 2010

Étudiant, je passais de nombreuses journées au Palais. Voir ainsi appliquer de manière concrète et vivante le droit au service de tous et de chacun, face au désordre de la force, confirmait le parcours universitaire que j'avais entrepris.

Convaincu du rôle déterminant de notre profession dans le droit, je souhaitais l'intégrer sans plus attendre.

Mon implication m'a conduit, deux ans après ma première collaboration, à m'associer aux successeurs de nos confrères, anciens conseils juridiques, qui avaient contribué très activement, à la fin des années 60, aux opérations de transfert des halles de Paris vers le Marché d'Intérêt National de Rungis.

J'y exerce principalement une activité judiciaire, et partage sans cesse avec mes associés l'enthousiasme de l'évolution de notre structure, qui ne saurait être celle que nous connaissons aujourd'hui sans le dévouement de nos collaborateurs.

Parce que j'attache beaucoup d'importance à la formation, indispensable à la technicité que requiert l'exercice de notre métier, j'enseigne parallèlement la procédure civile à l'université depuis 5 ans et participe régulièrement aux jurys de l'examen d'accès à notre profession.

J'assure chaque mois, au sein du groupement JURITEAM que je préside, l'organisation et le suivi de formations professionnelles continues homologuées par le Conseil national des barreaux.

C'est avec détermination que je m'investis au sein de l'association des Avocats Conseils d'Entreprises, en participant activement, en qualité de membre du Bureau National, mais également de président de sa commission Procédure, à ses nombreuses réflexions et implications.

Parce que nous sommes au cœur de l'exercice du droit, je souhaite au sein de notre Conseil de l'ordre, mes chers confrères, vous faire bénéficier de mon dévouement au plus profond respect de notre profession, ainsi qu'à la concrétisation des grands projets qui en sont l'avenir.



Kami Haeri

Coordonnées

6-8, avenue de Messine
75008 Paris
khaeri@augdeb.com
www.kamihaeri.fr

C.V.

39 ans, marié, 3 enfants
Prestation de serment :
4 juin 1997
Ancien secrétaire de la
Conférence (1998)
Avocat associé – August &
Debouzy
Président de la commission
ouverte Contentieux des
affaires
Membre du comité de
pédagogie de l'EFB
Chargé d'enseignement à
l'EFB
Chargé d'enseignements en
procédure pénale et civile en
Master II à l'université (Cergy
et Nanterre)

La plus belle des professions. Exaltante, exigeante, parfois dure, toujours en mutation.

Ma candidature s'inscrit dans un parcours professionnel et personnel à travers lequel j'ai toujours été engagé aux côtés de notre Ordre. Je n'ai en effet jamais pu concevoir que l'on puisse être un avocat performant et ouvert sur notre profession et sur notre environnement économique sans s'intéresser à nos institutions, leurs réflexions et leurs travaux.

Après avoir été collaborateur de Christian Charrière-Bournazel, j'ai rejoint en 2000 une structure dédiée au droit des affaires. Pleinement investi dans son développement, j'y co-anime aujourd'hui l'activité contentieuse autour d'une équipe de 14 collaborateurs et je suis honoré chaque jour de travailler à leurs côtés.

Attaché à la dimension entrepreneuriale de notre profession, je souhaite aujourd'hui me mettre au service de mes confrères.

Je n'ai pas la prétention d'avoir un programme, mais j'ai des convictions. J'aimerais :

- Œuvrer pour la formation et l'intégration de ceux qui sont l'avenir car seule une formation rationalisée, pragmatique et ouverte sur un environnement désormais mondialisé permettra à nos jeunes confrères de pérenniser leur exercice, valorisera notre profession et contribuera à faire de l'ensemble de la « filière droit » une filière d'excellence ;
- Participer collectivement au rayonnement de notre barreau, protéger au sein d'un Ordre représentatif et influent tout ce qui fait notre identité et aider nos structures à se développer au sein d'un marché concurrentiel.

Ma famille, mes collaborateurs et mes associés me soutiennent dans mon engagement. Je les remercie pour la confiance et la disponibilité qu'ils m'accordent afin de pouvoir me consacrer, si je suis élu, aux missions qui me seront confiées.

J'aime cette profession et j'y suis fidèle. Je veux le dire en travaillant au service de mes confrères, en étant utile là où le bâtonnier estimera que je peux l'être.

Puisse votre confiance me permettre d'accentuer cet engagement et cette fidélité.

Votre bien confraternellement dévoué.



Michèle Brault

Coordonnées

24, rue Octave Feuillet
75116 Paris
Tél. : 01 47 27 27 28
Fax : 01 47 27 28 85
michele.brault@gb-avocats.com

C.V.

1985 : DEA de droit privé Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

Éditeur :

1987- 1990 : Calmann-Lévy
1990- 1996 : Éditions du Seuil
1997 : EFB Paris - CAPA
1998 : avocat au barreau de Paris

(Collaborations : Archibald
Andersen, et en particulier, 9
ans auprès d'Olivier Schnerb)

2006 : Installation

Membre de Droit & Procédure

Mes chers confrères,

Le rôle éminent de l'avocat dans la vie civile et dans la défense des libertés m'a toujours fascinée. Jeune éditrice, j'enviais alors ceux qui appartenaient à cette communauté prestigieuse.

Après avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé d'embrasser cette profession. Mon choix n'a pas été facile, puisqu'il m'a fallu retourner sur les bancs de l'école, ceux de l'EFB. Qu'importe ! Ma décision était prise et je ne l'ai jamais regrettée.

J'ai eu la chance de diversifier mon expérience, exerçant des structures traditionnelles au cabinet d'affaires. Ma passion ne s'est jamais démentie.

Au fil du temps, mes domaines d'intervention ont évolué : du droit civil au droit de la presse en passant par la propriété intellectuelle, je me suis orientée vers le conseil et le contentieux des affaires. L'impact des contingences économiques sur mon cabinet et sur mes clients m'a conduit à m'intéresser à l'avenir de notre profession et à l'Ordre, qui en est un acteur majeur.

Ma décision de me présenter aux élections ordinaires a, elle aussi, été mûrie. Il s'agit d'un engagement qui demande du temps et de l'énergie. Mais qui donne l'immense satisfaction de se sentir utile.

Je n'ai pas la prétention d'apporter toutes les solutions, mais si j'en ai l'opportunité, j'aimerais prêter mon concours à une réflexion sur le rôle de l'Ordre en matière d'information juridique en ligne. L'accès à la documentation est stratégique pour nos structures et nos clients. L'Ordre doit poursuivre son effort, au service des confrères, et avoir une vision prospective.

Plus modestement, je trouverais très gratifiant d'être aux côtés de nos confrères dans la résolution de leurs conflits, dans le soutien face à leurs difficultés quotidiennes.

Le fondement de toute relation est la confiance. Je m'honorerais d'avoir la vôtre et de m'en montrer digne.

Avec mon confraternel dévouement.



Rabah Hached

Coordonnées

www.cabinet-hached.net

C.V.

Marié, 2 enfants
(Fleur & Florian)

Prestation de serment 1998

2 collaborateurs

Docteur en Droit

Président-fondateur de
Barreau Pluriel

Président s/commission
ouverte Euro-méditerranée

Délégué et consultant près de
la commission d'exonération
des majorations de retard
CNBF

Membre: Association franco-
chinoise de droit économique,
Association des avocats
pour la défense des droits
des étrangers, Association
de petites et moyennes
structures, Institut des
droits de l'Homme, Droit &
Méditerranée et la ligue inter-
nationale contre le racisme et
l'antisémitisme.

Avocat et fier de l'être

À l'issue de l'élection de 2009, un ancien Président de l'UJA m'expliquait que notre barreau n'est pas toujours reconnaissant envers les avocats qui font preuve de dévouement et que par ailleurs les candidats sans étiquettes sont isolés par les machines électorales.

Pour ma part, je suis un candidat indépendant et ma candidature s'inscrit dans le prolongement de mes engagements:

Associatifs :

Les associations accueillent l'ensemble des avocats avec humanisme et confraternité. En qualité de président de barreau pluriel avec d'autres associations d'avocats, nous avons co-présidé avec loyauté et humilité 3 débats des candidats au dauphinat sur :

- le rôle des avocats dans la défense des libertés,
- la présence de l'avocat parisien à l'international,
- l'avenir des jeunes Confrères.

Commissions ouvertes :

Elles ont pour objectifs, notamment, la formation, l'éthique et la convivialité. Elles permettent aux avocats de se rencontrer afin de débattre de l'actualité du droit. En qualité de Président de la sous commission ouverte Euro-méditerranée, nous avons notamment organisé une conférence sur les réseaux d'affaires France-Maghreb.

Campus :

Il allie formation et festivités. Comme chaque année, nous avons dispensé une formation dans l'intérêt des Confrères.

Délégué à la CNBF:

Je suis délégué de notre Caisse de Retraite depuis janvier 2009 et en cette qualité, j'ai participé aux réformes suivantes:

- l'instauration du statut du retraité actif,
- l'abaissement du seuil de la retraite proportionnelle de base qui est ramené de 15 à 6 ans, ce qui correspond à la période pendant laquelle les cotisations de nos jeunes Confrères sont modérées,
- la mise en place des avantages familiaux liés aux enfants et à leur éducation. Ce qui permet aux avocates de valider des trimestres supplémentaires de retraites.

Ensemble, œuvrons pour un barreau efficace et conquérant



Fabrice Orlandi

Coordonnées

33, rue de la Bienfaisance -
75008 Paris

Tél. : 01 78 94 84 90

Fax : 01 78 94 84 99

contact@cabinet-orlandi.fr

www.cabinet-orlandi.fr

C.V.

Serment le 01/04/1998

Marié

Un enfant

Diplômé de l'I.A.E.

Collaborateur de Patrick
Renaud, Charles Robaglia,
Pierre-Olivier Sur et Francis
Teitgen

Création du cabinet Orlandi

Ancien membre et respon-
sable de la commission
Internationale de l'UJA

Ancien membre et chef de
projet d'ASF France

Président de l'association « Je
ne parlerai qu'en présence de
mon avocat »

Président de l'association des
Corses et amis de la Corse
du Palais

Parce qu'il n'est plus tolérable que des jeunes arrivent aux portes de notre profession et éprouvent les plus vives difficultés à les franchir. Arrêtons d'entretenir de faux espoirs et donnons-leur la mesure de la réalité de notre métier. Reprenons la main de l'accès à notre profession, ne laissons plus le corps professoral décider qui de tel jeune peut revêtir notre robe, réfléchissons à un *numerus clausus* et permettons leur l'accès à notre métier de manière à ce qu'il fasse encore rêver.

Parce que notre profession doit poursuivre avec fierté ses efforts d'humanisme et d'engagement auprès des jeunes confrères sans être financièrement étranglée. Battons-nous pour que l'intégration des élèves avocats au sein de nos cabinets soit facilitée par l'exonération de charges sociales. Battons-nous encore pour que l'accès au droit des justiciables soit amélioré grâce, notamment, à l'exonération de charges sociales de l'aide juridictionnelle.

Parce qu'il y a tout à réformer dans la procédure pénale et dans nos rapports avec les magistrats. La garde à vue qui doit être investie par notre profession, notre rôle dont l'importance doit être réaffirmée, notre place dans la procédure pénale qui doit être redéfinie. Rappelons que nous devons travailler à armes égales avec le parquet.

Parce que notre Ordre doit donner les moyens à chacun des membres qui composent notre barreau de dépasser leur stricte sphère professionnelle pour créer un espace associatif diversifié, animé, impliqué et interactif. La vie associative est le poumon de notre profession. Entretienons-la, enrichissons-la.

Parce qu'enfin, quelque soit notre activité et notre mode d'exercice, nous sommes unis par les termes de notre serment et par le respect des règles déontologiques de notre profession.

Ensemble, renforçons ce lien et cultivons notre confraternité.

Arrêtons de discourir et agissons.

Telles sont les raisons pour lesquelles je suis candidat au Conseil de l'ordre.



Carbon de Seze

Coordonnées

42, rue Etienne Marcel
75002 Paris
c.deseze@live.fr

C.V.

38 ans

Marié, 1 fille

Prestation de serment :
13 mai 1998

Ancien secrétaire de la
Conférence

Ancien vice-président et
responsable des commissions
pénale et prospective de l'UJA
de Paris

Membre de l'Association des
Avocats Pénalistes

Trésorier de l'association
Avocats du Monde

Co-fondateur de l'association
Je ne parlerai qu'en présence
de mon Avocat

Exercice individuel au sein
d'un cabinet groupé

Mes chers confrères,

Une candidature au Conseil de l'ordre répond à la volonté de servir ses confrères. Puis-je donc vous éclairer sur mes convictions et le sens que j'entends donner au mandat pour lequel je sollicite vos suffrages ?

Je me réclame de notre serment et de nos principes essentiels qui conditionnent nos relations. L'estime que nous suscitons chez les justiciables, auprès des magistrats ou dans la cité est aussi fonction de leur respect. Dans ce cadre, l'Ordre n'est et ne doit pas être une institution lointaine mais l'outil concret à notre service, garantie de l'effectivité de notre exercice quotidien.

Soutiennent nos principes plusieurs traditions. Celles-ci ne sont pas bonnes parce qu'elles sont anciennes mais anciennes parce qu'elles sont bonnes. J'en retiens une : la solidarité,

- avec les cabinets qui réussissent, pour les aider à poursuivre leur croissance,
- avec les jeunes confrères, collaborateurs ou au stade de la première installation, pour leur garantir écoute et assistance,
- avec ceux d'entre nous les plus éloignés des succès professionnels, pour qu'ils ne s'isolent pas,
- avec l'ensemble des avocats parisiens, pour qu'ils soient de plus en plus fiers de l'être.

Après la Conférence du stage, c'est avec l'UJA que j'ai porté ces valeurs avec nombre d'entre nous, dans le souci constant d'altérité et de vision prospective de la profession qui nous anime. Mon adhésion à ces principes détermine ma candidature.

Ayant prêté serment en 1998, j'ai eu l'occasion de mûrir ma vision de la profession, ses forces comme ses attentes. Et j'aime être avocat. Vient donc le temps de l'engagement et du service.

C'est pourquoi j'espère être élu par vous, avec vous et pour vous ;

Et vous prie de me croire votre bien dévoué confrère.



Louis Degos

Coordonnées

78, avenue R. Poincaré
75016 Paris
Tél. : 01 58 44 15 00
louis.degos@klgates.com
<http://louis-degos-2010.fr>

C.V.

Marié, 3 enfants
Serment : 13 janvier 1999
Avocat associé
Cabinet B. Moreau, (1999-2004)
Eversheds (2005-2009)
K&L Gates (2009-)
Barreau de Paris
Responsable sous-commission ouverte Arbitrage international et Place de Paris
CNB
Membre du groupe de travail arbitrage
CCBE
Expert, membre du groupe de travail « Avocats et arbitrage »
Professeur (HEC, FACO)
Chargé de Cours (Universités de Versailles et de Sceaux)

Mes chers confrères,

Mon activité d'avocat plaissant, essentiellement internationale et orientée vers les modes alternatifs de règlement des conflits (arbitrage, médiation...), m'a amené à connaître à la fois le Palais et les cabinets d'affaires.

J'ai eu la chance d'exercer au sein de structures diverses : cabinet français, puis des cabinets internationaux, anglais et aujourd'hui d'origine américaine.

Depuis de nombreuses années je m'intéresse à notre vie professionnelle et participe aux travaux de l'Ordre (où j'ai pu présenter plusieurs rapports), des commissions ouvertes, du CNB et même du CCBE, pour défendre à la fois le rayonnement et l'attractivité de la place de Paris.

Grâce à ces expériences, j'ai acquis la conviction que nous répondrons aux défis d'une économie mondialisée avec de l'innovation et de la créativité, en gardant toujours - et c'est le plus important - notre âme : nos valeurs déontologiques qui sont de notre essence et nous distinguent.

Être unis, confraternels et solidaires, nous permettra d'être conquérants et combattifs dans le cadre des grandes réformes qui sont en marche et d'améliorer notre exercice professionnel tout en revalorisant la perception de notre profession.

La formation et le développement de la carrière des jeunes avocats, dans le strict respect de la lettre comme de l'esprit du contrat de collaboration, sont pour moi une priorité. Quant à l'égalité professionnelle, elle fait partie des valeurs de dignité et d'humanité de notre serment, il faut y veiller avec vigilance. Son irrespect doit aussi être sanctionné.

Mes associés et mes collaborateurs, mais aussi ma famille, accompagnent ma candidature et savent qu'il me faudra être disponible pour que, si je suis élu, je puisse servir l'intérêt général de la profession et répondre à vos attentes avec diligence. Je les en remercie.

Fort de leur soutien, je sollicite vos suffrages. Et je vous remercie à votre tour, de m'accorder votre confiance.

Bien confraternellement.



Carine Denoit-Benteux

Coordonnées

215 bis, bd Saint Germain
75007 Paris
c.denoit-benteux@dbo-avocats.fr

C.V.

35 ans
Mariée, 2 enfants
Prestation de serment : 15 mars 2000
Membre de la commission permanente de l'UJA de Paris (successivement trésorière, co-responsable des commissions collaboration puis veille législative et action syndicale)
Présidente fondatrice de l'Association des femmes du Palais
Membre de l'Antenne des mineurs du barreau de Paris
Membre de l'Association française des praticiens du droit collaboratif
Ancienne vice-présidente de l'Association des élèves avocats

Je me suis engagée pour la défense de notre profession dès ma prestation de serment en 2000. Depuis cette date, je suis élue à la commission permanente de l'Union des jeunes avocats, qui m'a investie comme candidate au Conseil de l'ordre.

Notre barreau est aujourd'hui majoritairement composé d'avocats de moins de 40 ans et de femmes. Pour tous les avocats, collaborateurs, installés ou associés, cette évolution démographique et sociologique constitue un défi : elle détermine nos conditions d'exercice et l'avenir de notre profession.

L'encadrement de la collaboration libérale doit permettre d'assurer la pérennité du développement de la carrière des collaborateurs dans un climat de confiance et de sécurité.

Nos conditions d'exercice doivent davantage prendre en compte la féminisation de notre profession dans le cadre des processus d'association, des statuts intermédiaires et de l'organisation quotidienne de notre exercice.

Au-delà de ces évolutions, d'autres combats de fond doivent être menés.

J'ai créé mon cabinet il y a 5 ans et pratique le droit de la famille. Cette activité est actuellement l'objet d'une expérimentation sur la tarification des honoraires. Par principe, nous ne devons l'accepter dans aucun domaine de notre activité.

Nos champs d'intervention doivent par ailleurs s'étendre dans le cadre notamment de l'interprofessionnalité ou des modes alternatifs de règlement des litiges. Ces évolutions résultent de changements économiques et sociaux et expriment de nouveaux besoins de nos clients : nous devons nous y adapter et conquérir de nouveaux marchés.

J'aime mon métier et je veux l'aimer encore pendant de longues années. Nous sommes nombreux à avoir les mêmes aspirations.

Ce nombre doit être une force.

Nous partageons toutes et tous ces préoccupations d'avenir et je m'engage, si vous m'accordez votre confiance, à protéger et défendre nos intérêts communs.



Julien Gueguen-Carroll

Coordonnées

42, rue de Lubeck
75116 Paris

Tél. : 01 47 04 25 40

Fax : 01 47 04 25 41

www.gueguen2010.fr

C.V.

34 ans

Serment : 2003

Participation active à la Nuit
de la justice et à l'association
Deux mains pour l'enfance,

Président de la section
juridique du Global Energy
Parliament

Président de l'association
MACAM (mouvement associatif
des conducteurs auto-moto)

Projet humanitaire : construction
et financement d'une école
dans le sud de l'Inde

Chers confrères,

Je suis fier d'exercer une profession qui intègre des valeurs nobles et essentielles, tournée vers autrui en prenant aussi la défense des laissés-pour-compte, de façon humaniste et désintéressée.

Elle n'a pourtant jamais été aussi menacée :

- de l'extérieur (notaires, experts comptables, etc.),
- de l'intérieur par l'explosion du nombre de nouveaux avocats.

À travers ce mandat au Conseil de l'ordre, je souhaite m'engager dans la défense et la promotion des valeurs de notre profession, et en particulier :

- l'indépendance,
- l'humanité,
- l'honnêteté et l'intégrité.

En ce sens, je propose des mesures visant à protéger le statut des collaborateurs :

- une assurance chômage, qui ne remettrait pas en question notre statut de profession libérale, mais ferait preuve de solidarité en permettant d'éviter la précarité à laquelle sont confrontés nombre de nos collaborateurs,
- préserver l'humanisme de notre profession qui exige que nous soyons toujours à l'écoute des clients dans la détresse, en fixant des indemnités pour les dossiers d'AJ qui respectent la charge de travail engagée,
- discuter des moyens qui permettraient de limiter le nombre de nouveaux avocats,
- revaloriser l'image de la profession auprès du public à travers des campagnes de communication insistant sur les valeurs d'honnêteté et d'intégrité.

Parce que l'ordre doit être au service des collaborateurs et que notre profession a besoin d'évoluer, je m'engage à être à votre écoute, disponible et réactif.

N'hésitez pas à me faire part de vos réactions et observations sur le site www.gueguen2010.fr.

Votre bien dévoué confrère.



Fabien Ndoumou

Coordonnées

30, rue de Saint-Petersbourg
75008 Paris
Tél. : 01 42 93 78 48
Fax 01 44 90 96 22
ndoumou2@yahoo.fr

C.V.

Docteur en droit
université de Paris 1 (mention
T.H.F.J) ;
diplômé de l'université Paris V ;
EFB ; ESSEC (L. Négociation) ;
United Nations Certificate (ONUG)

Livres :

Tribunal administratif de
Paris : étrange découverte
(1^{er} palmarès des libraires)
Voir la France et mourir

Ancien collaborateur
d'Aurenche et Schmidt &
Teyssier

Père de 2 enfants

Mes chers confrères,

Nous sommes tous concernés par la détérioration de nos conditions d'exercice, aggravées par la crise actuelle. Les cabinets ferment ou se séparent de leurs collaborateurs. Ceux qui résistent sont réduits à brader leurs honoraires. Quelle image donnons-nous de notre métier ?

Qu'il soit directement atteint ou non, nul ne peut rester insensible à la cause de ceux d'entre nous qui ne peuvent plus faire face à des charges toujours plus lourdes. Et quand s'y ajoute une dégradation constante des conditions d'exercice, c'est l'ensemble des avocats qui doit agir.

J'entends défendre au sein de notre conseil, les valeurs d'équité qui doivent prévaloir pour que chacun puisse vivre de son métier. Cela passe par des mesures concrètes :

- Exiger une exonération des charges ordinaires et porter à 1 an la durée de domiciliation en cas de rupture de contrat de collaboration.
- Négocier la suppression des majorations de 10% sur les charges, système que je considère comme une double peine en cas d'omission financière.
- Négocier des tarifs d'assurance responsabilité civile différenciés selon le chiffre d'affaires, avec l'instauration du système bonus-malus. Au besoin mettre fin au monopole.
- Négocier une prise en charge immédiate de l'assurance maladie, sans délai de carence.
- Développer les services répondant aux besoins spécifiques des avocats (garderie, baisse des tarifs des photocopies et des téléchargements...)
- L'indemnisation à brefs délais : des AJ, les permanences pénales, les GAV et, la réinstauration de la prime pour les volontaires.

Je vous propose pour atteindre ces objectifs de mettre fin à certains privilèges et habitudes excessivement coûteux :

- La diminution des dépenses de l'ordre (frais de réception, le nombre de participants aux missions de l'étranger du conseil)
- La réévaluation des tarifs des services pour les professionnels extérieurs du barreau (prêt des robes, prix des macarons, location des salles...).

Ma vie dépend de notre profession, je mettrai le meilleur de moi-même comme un résistant qui défend sa patrie.



Vincent Vieille

Coordonnées

20, rue Saint Martin
75004 Paris
Tél. : 01 42 78 60 34
Fax : 01 42 72 28 47,
vincent.vieille@gmail.com

C.V.

57 ans
Marié, 5 enfants
Prestation de serment le 10 septembre 2003
Avocat associé
Depuis janvier 2007, associé-gérant, cabinet St Martin Avocats avec Rachel Saada, spécialisée en droit social.
De 2003 à 2006, avocat en exercice individuel.
Vice-président de l'association Avocats européens démocrates
Administrateur de l'UNAPL, du FIF-PL et de l'OPCA-PL
Membre du bureau, section de Paris du Syndicat des avocats de France
Enseignant à l'université PARIS V René Descartes
De 1977 à 2003, inspecteur du travail. Fondateur de l'association Villerme
De 1975 à 1977, fonctionnaire au bureau d'aide sociale à Paris
De 1970 à 1975, ouvrier mécanicien spécialisé en motos, délégué du personnel
Autres activités : rédacteur en chef de la revue Travail, auteur dans diverses publications, expert auprès de l'OCDE sur les questions sociales

Mes chers confrères,

J'ai commencé à travailler à 17 ans et à chaque étape de mon parcours, je me suis investi dans le travail collectif.

Lorsque je suis devenu avocat en 2003, j'ai naturellement adhéré au SAF.

Avec l'investiture de mon syndicat, et dans la poursuite de cet engagement, j'ai décidé de vous présenter ma candidature.

L'engagement :

S'engager c'est d'abord réfléchir à sa pratique et pratiquer ses convictions. C'est soumettre son action à la critique, au sein des institutions collectives de sa profession.

S'engager c'est aussi savoir que le besoin de droit reste immense et la soif de justice insatiable.

C'est encore être convaincu que l'avocat est l'un des remparts d'une démocratie toujours en construction.

C'est enfin vouloir mettre ses actes en accord avec ses idées sur la base de projets concrets :

Les projets :

Faciliter l'accession à ce métier de conviction à tous ceux qui ont démontré leurs compétences et leurs aptitudes, en:

1 - Permettant à certains élèves avocats de bénéficier d'un véritable statut pendant leur formation initiale au moyen de l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

2 – Élaborant une convention cadre avec l'AGEFIPH et la mairie de Paris pour faciliter l'accueil, l'intégration et la circulation de nos confrères handicapés

3 – Développant la structure d'orientation et de suivi des carrières au sein du Conseil de l'ordre, notamment en direction des petits cabinets.

Si ces projets sont aussi les vôtres, vous soutiendrez ma candidature.



Serge Bakoa

Coordonnées

Cabinet HSTB

78 rue de Rennes
75006 Paris

Tél. : 01 45 44 92 95

Fax : 01 45 48 72 23

sbakoa@hstb-avocats.com

C.V.

Marié

Docteur en Droit – Paris II Assas

Certificat de spécialisation en
Droit Fiscal

Juriste – fiscaliste en cabinet
de stratégie, organisation
européenne et entreprise
(1995 à 1999)

Fiscaliste chez Landwell –
PwC (2000 à 2005)

Prestation de serment en 2004
Country Tax Manager – France
du groupe Delphi Automotive
Systems (2005 à 2007)

Chargé d'enseignements à
l'Université Paris I (2004 et
2005) et Intervenant à l'Univer-
sité de Rennes (2006 à 2008)

Associé gérant du cabinet
HSTB (depuis 2008)

Chères consœurs, chers confrères,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages aux prochaines élections ordinaires.

Notre profession est en pleine mutation. Elle demeure attractive, le champ de ses activités s'élargit, ses perspectives sont prometteuses. En même temps, des difficultés économiques et des atteintes à son indépendance ainsi qu'aux libertés qu'elle défend sans relâche apparaissent.

Ce diagnostic, que nous sommes nombreux à partager, renforce l'exigence d'un Ordre à l'écoute et proactif, d'un barreau rassemblé et solidaire où chacun trouve sa place, d'un barreau moderne, conquérant, et innovant dans les réponses concrètes et opérationnelles apportées à nos préoccupations, tout en respectant nos principes essentiels.

Mon parcours professionnel d'une quinzaine d'années m'a permis d'expérimenter diverses situations : exercice de la profession du droit à titre accessoire ou à titre principal ; avocat salarié dans un grand cabinet et exercice en cabinet individuel ; généraliste du droit et spécialiste en droit fiscal ; client important de cabinets d'avocats toutes tailles confondues et fournisseur de services juridiques et fiscaux ; déploiement de l'activité d'avocat en interne et à l'international ; transmission aux jeunes générations.

Ces différentes expériences illustrent la complémentarité et la diversité que je compte apporter au sein du Conseil de l'ordre.

D'ores et déjà, je n'ai pas hésité à proposer à notre bâtonnier une approche originale et des arguments spécifiques sur la question de l'intervention de l'avocat pendant la garde à vue (Bulletin n°14 du 16 avril 2010).

Si je suis élu, je m'engage à travailler en équipe dans le cadre des attributions qui me seront confiées par le bâtonnier. Je m'engage aussi à :

- être disponible pour mes consœurs et confrères;
- oeuvrer pour le vote du plus grand nombre aux élections ordinaires, car voter c'est renforcer la représentativité de notre barreau et son indépendance ;
- élaborer et proposer au Conseil de l'ordre un « manifeste du pouvoir d'achat de l'avocat ».

Bien confraternellement.



Bulletin spécial déclarations des candidats
Elections Ordinales 2010
www.avocatparis.org

Directeur de la publication
Jean Castelain, bâtonnier de l'Ordre

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la cour

Comité de relecture et rédaction
Laurent Ribadeau Dumas, AMCO
Hélène Bornstein, MCO
Jean-Louis Magnier, MCO
Stéphanie Guesdon

Conception graphique
Stéphanie Guesdon

Impression
Imprimerie Frazier (France)